

1^{er} juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Synthèse des trafics 2014

Trafic fluvial 2014 : Embellie pour le vrac

Avec 5.3 Millions de Tonnes le trafic fluvial vrac affiche une belle progression de 3 %.

A Ottmarsheim, le trafic fluvial atteint **3 550 000 T** soit une augmentation de 2.7%.
A l'exception des minéraux, toutes les autres catégories de marchandises sont en hausse.

A Ile-Napoléon, avec **1 150 000 T** le trafic fluvial enregistre une belle progression de 5.6 % grâce notamment aux entrées de produits pétroliers.



Le hub vraquier finalisé en 2013 avec une partie couverte est un succès et affiche un taux de remplissage de 100 %

A Huningue, le trafic fluvial gagne 2.3 % et passe à **615 000 T**

Trafic conteneurs :

Malgré la morosité qui touche les ventes de voitures à la grande exportation, le trafic fluvial de conteneurs tire son épingle du jeu et boucle l'année à la hausse avec + 6.5 %

Le trafic ferroviaire de conteneurs est en revanche touché de plein fouet par l'arrêt en août 2014 des approvisionnements du site de montage Peugeot-Mitsubishi à Kalouga (en Russie)

Trafic ferroviaire : 815 000T

Avec **815 000 T**, le trafic ferroviaire est relativement stable.

Tous modes de transport confondus, ce sont plus de 9.1 Millions de Tonnes qui ont transité par les plates-formes des Ports de Mulhouse-Rhin en 2014.

* **EVP / EQUIVALENT VINGT PIEDS** (Terme US : TEU (Twenty Equivalent Unit)
Unité de mesure retenue pour définir les conteneurs (boîtes), classés selon leur longueur (1 pied = 0.3048 m)
1 conteneur (1 boîte) de 20 pieds = 1 EVP / 1 conteneur (1 boîte) de 40 pieds = 2 EVP. Pour les statistiques, les conteneurs des différentes dimensions sont ramenés, par équivalence, à des conteneurs de 20 pieds.

La sécurité : une préoccupation au quotidien Port d'Ottmarsheim : Elaboration d'un P.O.I. (Plan d'Opération Interne)

« ... Connaître, prévoir et se préparer... »
Le Plan d'Opération Interne est le premier maillon de réponse opérationnelle organisée et planifiée pour faire face aux événements accidentels.

Document pratique, le POI prévoit la mise en place de schémas opérationnels adaptés et efficaces à partir d'études de danger intégrant la cinétique d'accidents potentiels.

Extrait de la circulaire interministérielle du 12 Juillet 1985 relative à la nouvelle planification des secours en matière de risques technologiques :

« Le POI définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires à mettre en œuvre en cas d'accident en vue de protéger le personnel, les populations et l'environnement. Il est homogène avec la nature et les enveloppes des différents scénarios d'accident envisagés dans l'étude des dangers et son analyse critique ».



Le plan détermine donc des actions visant à placer les installations dans un état le moins dégradé possible, à limiter les conséquences de l'accident, à assurer l'alerte des services de secours publics et l'information des autorités.

Gouvernance des Ports de Mulhouse-Rhin

A J- 9 mois, la problématique de fin de concessions reste un sujet d'actualité (brûlant) pour les PMR

Rappelons que les concessions ont été accordées dans les années 60 par l'Etat à travers les Voies Navigables de France. D'un simple bord de quai, les Ports de Mulhouse-Rhin sont devenus en l'espace de cinquante ans, le 3^{ème} port fluvial français géré par une CCI et un outil essentiel à l'économie et à l'attractivité de notre région.

Les contrats de concession prennent fin en mars 2016 et à ce jour, les PMR attendent avec impatience une décision sur le futur modèle de gouvernance susceptible d'être mis en œuvre. Quelle que soit la forme juridique qui sera adoptée à la suite des concessions actuelles, celle-ci devra permettre réactivité, proximité et autonomie stratégique et éviter les effets pervers (amortissements de caducité) du système concessif principalement en fin de concession.

Nous sommes sur un hinterland tri national, il nous faut une structure juridique nous permettant d'intégrer cette particularité géographique qui nécessite ouverture et souplesse à l'image de ce qui

